



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 20 octobre 2008/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 9/08

RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2009

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la bourse communale pour l'année 2009 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements.

Dans sa séance ordinaire du 7 octobre 2008, la Municipalité a établi et approuvé le budget 2009 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

- Charges Fr. 22'792'155.--
- Revenus Fr. 22'392'364.--.

Nous laissant prévoir un excédent de dépenses de Fr. 399'791.--.

Ce résultat n'est certes pas bon, mais il peut être qualifié de convenable compte tenu des incertitudes qui ont marqués les budgets des années 2006, 2007 et 2008.

Pour mémoire, on rappellera les importants montants qui ont été ristournés par l'Etat (Fr. 3,3 mio en 2007 et Fr. 2,3 mio en 2008).

1.1 Appréciation générale

De 2004 à 2009 l'évolution du déficit des budgets communaux successifs se présente comme suit :

	En milliers de francs
2004	698
2005	64
2006	3'480
2007	328
2008	327



2009

399

Alors que les comptes correspondants ont tous été excédentaires (heureusement !).

Sur le plan de l'évolution des dépenses et des recettes, on note globalement qu'entre le budget 2009 et celui de 2008, les augmentations sont respectivement de 1,54 % et 1,94 %.

Si l'année 2008 a été marquée par de nombreux renouvellements de postes, 2009 sera caractérisée par une réforme du fonctionnement de la commune, plus particulièrement sur le plan administratif.

En effet, à tous les niveaux, du greffe à la voirie en passant par les services techniques, les tâches sont devenues plus complexes et surtout plus nombreuses.

La Municipalité, en collaboration étroite avec les chefs de services, a dès lors préparé une réforme organisationnelle de la commune.

Chaque municipal aura l'occasion d'y revenir pour son propre dicastère mais, au stade du préambule de ce budget 2009, la modification la plus perceptible pour les Aubonnois consiste en la création d'un bureau du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, à côté de la police. Ses missions seront complétées par des tâches issues de la police et du greffe. Ce Contrôle des habitants sera doté de trois postes de travail (1,7 EPT).

Le nouveau Chef des services techniques et son équipe assumeront l'ensemble des dossiers de la police des constructions. Ainsi, des synergies seront développées entre équipements, contrôle des réalisations et SIT (Service d'information du territoire) afin d'avoir une vision complète du début à la fin d'un projet de construction. La Municipalité a donc prévu de doter le Service technique d'un poste administratif supplémentaire.

Ainsi, l'effectif du Greffe municipal (- 0.5 EPT) et de la police (- 0.9 EPT) diminuera de 1,4 EPT, alors que le Contrôle des habitants (+ 0.8 EPT nouveau), englobant également la réception (0.9 EPT existant), et le Service technique (+ 1 EPT) se verront attribuer 2,7 EPT représentant finalement une augmentation globale de 1,3 EPT.

D'autre part, un poste temporaire (6 mois) est prévu pour assurer la transition entre le nouveau boursier et celui que nous avons dû licencier. Enfin, un montant est octroyé pour assurer la "formation" du successeur du secrétaire municipal.

Enfin, aux SI (eaux) suite au remplacement du titulaire, le poste de vice fontainier devient un 100 % (50% au budget 2008). Certaines tâches externalisées temporairement (gaz) reviendront alors à la Commune.

2. OBJET

2.1 Administration générale, personnel communal, police, signalisation, piscine, places de sport, sollicitations, soins à domicile et prévention, FPHA, EHC, ADAR et PEC.
Responsable : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic

2.11 Administration (Cpte 110)

2.11.1 Contrôle des habitants

Ce poste est sorti du 2^{ème} étage et placé au rez-de-chaussée avec l'accueil, la téléphoniste et la police.



2.12 Culture et sociétés locales (Cpte 150)

Retour des subventions offertes aux sociétés locales au niveau 100 % par rapport à la diminution de 10 % opérée en 2004.

2.13 Piscine (Cpte 170)

Le budget 2009 de la piscine a été modifié en fonction de l'analyse des comptes sur les 8 dernières années. Les comptes ont été clairement séparés en deux, à savoir Piscine et Buvette. Les comptes de la piscine présentent une certaine stabilité alors que ceux de la buvette sont fortement influencés par le climat. La buvette se doit de dégager un bénéfice de 10 % sur le chiffre d'affaire, ainsi le budget du traitement du personnel de la buvette devra être respecté. Les prix de vente des boissons et des repas seront légèrement augmentés. Il en va de même pour le prix des entrées à la piscine suite à une petite étude comparative avec les établissements de La Côte. Les abonnements pour les Aubonnois ne seront pas touchés.

2.14 Police (Cpte 610)

La modification de l'organisation de l'Hôtel de Ville avec un contrôle des habitants au rez-de-chaussée entraîne un déplacement latéral des policiers dans les anciens bureaux de M. Rochat. Le travail administratif de la police est ainsi regroupé dans des locaux avec l'accueil, la téléphoniste et le contrôle des habitants. La signalisation routière et le marquage en ville seront sensiblement renforcés avec le passage du sens unique provisoire en sens unique définitif.

**2.2 Urbanisme et police des constructions, environnement, bâtiments communaux, conciergeries, défense incendie, protection civile, commerces aubonnois.
Responsable : M. René Mamin, municipal**

2.21 L'Esplanade (Cpte 351)

L'étude de la rénovation de ce bâtiment se poursuit. Le programme complet étudié en 2008, comprenant une extension du bâtiment pour répondre aux besoins entraînés par le restaurant et l'utilisation théâtrale ainsi que la mise en ordre de toutes les parties techniques et l'isolation du bâtiment s'élève à Fr. 5'000'000.--. Cette somme a été jugée exorbitante par la Municipalité et par la Commission des finances. Dès lors, une deuxième étude est en cours pour chiffrer une solution réduite se situant à la moitié du montant ci-dessus.

2.22 Hôtel de Ville (Cpte 353)

Le déménagement du bureau des Services Industriels et techniques dans l'ancien bâtiment de la Préfecture permet de réorganiser la distribution des locaux dans l'Hôtel de Ville. Le parquet et la peinture des murs de l'ancien bureau de M. Sylvain Rochat seront refaits avant sa nouvelle occupation.

2.23 Ecole de Pré Baulan (Cpte 368)

Les deux salles de classe situées dans les combles ont leur sol recouvert de moquette posée à l'origine. Peu utilisées au début par la Protection civile, elles le sont à plein temps aujourd'hui par les enfants. Ces moquettes seront remplacées par un sol "coulé" plus résistant et facile d'entretien.

2.24 Le Château (Cpte 362)

Les pierres de taille en molasse de plusieurs encadrements et de la tour nécessitent un entretien important face à la dégradation naturelle mais inexorable de cette matière.



2.25 Bâtiments pl. du Marché 8 - Ancienne préfecture (Cpte 370)

La Commission "Energie" procède actuellement à l'analyse de l'isolation et de l'état général de nos bâtiments. Son travail nous permettra d'établir les priorités de rénovation et d'isolation nécessaires à l'entretien de notre parc immobilier. Concernant le bâtiment pl. du Marché 8, rappelons que la date limite de la révision de la citerne à mazout est largement dépassée. Le devis de cette révision est exorbitant, comparé à celui du changement d'énergie. En conséquence, le passage du système "mazout au système "gaz" doit impérativement se réaliser en 2009 pour être dans la légalité des installations de chauffage.

2.26. Cinéma Rex (Cpte 369)

Les portes de la façade en verre de notre cinéma sont très fatiguées et ne garantissent plus la sécurité nécessaire pour le public. Un préavis concernant la remise en état de cette façade ainsi que l'isolation thermique du bâtiment sera déposé en 2009.

2.27 Bâtiments en général (Cpte 350)

Hormis leur entretien courant, les autres bâtiments n'appellent pas de commentaires particuliers pour ce budget.

2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales.
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale

2.31 Service social (Cpte 710)

2.31.1 ARASMA

L'ARASMA (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne) est conduite par un comité de direction constitué de 5 municipaux de la région Morges-Aubonne. Elle a comme but principal le Revenu d'Insertion. Son administration coûte Fr. 1.-- par habitant.

Les Agences d'Assurances Sociales sont un but optionnel de l'association. Le personnel est à la charge des communes, mais reste partiellement subventionné par l'AVS. L'augmentation de Fr. 1.80/habitant correspond à l'engagement d'une nouvelle employée en fonction de l'évolution de la population (1 employé par tranche de 7'500 habitants).

L'AJEMA est le nouveau but optionnel de l'ARASMA auquel notre Conseil a accepté l'adhésion avec le préavis 7/08. Selon les prévisions, Aubonne devrait verser Fr. 89.-/habitant.

2.31.2 Unité d'accueil de la Petite Enfance

Le soutien à l'UAPE est inclus maintenant dans le compte AJEMA.

2.31.3 Jardin d'enfants

La Municipalité a décidé de continuer à soutenir le jardin d'enfant Les Pitchounets, qui lui n'est pas intégré dans l'AJEMA.

2.32 Bibliothèque adulte (Cpte 151)

Notre bibliothèque adulte est en pleine santé. Le nombre de lecteurs augmente chaque année. Avec plus de 200 lecteurs inscrits, les normes d'acquisition devraient se monter à Fr. 8'000.-- (1 livre par année et par lecteur à environ Fr. 40.--). La Municipalité propose un montant de Fr. 6'000.-- ainsi que le montant de Fr. 900.-- pour les abonnements à Bibliomédia, un service de location de livres.



2.4 Finances, services industriels, service technique, infrastructures rues et places, épuration, STEP.
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, municipal

2.41 Informatique (Cpte 190)

Le projet du budget 2009 intitulé "Service de l'informatique" comprend les charges de fonctionnement courantes. Comme vous le verrez à la fin de ce budget, un préavis pour le renouvellement de l'informatique et du central téléphonique est prévu par la Municipalité.

2.42 Recettes (Cpte 210)

Au risque de se répéter, la Municipalité rappelle combien il est difficile pour elle de budgéter les rentrées fiscales.

Sur le plan des personnes physiques, l'impôt devrait croître de quelques 3 % par rapport à 2008. Si l'on compare ce montant avec les comptes 2007, on constate une grosse différence imputable aux taxations 2003, 2004 et 2005 qui ont été enregistrées en 2007 précisément.

Sur le plan des personnes morales, l'impôt sur le bénéfice supputé pour 2009 n'est autre que la moyenne des comptes des cinq dernières années.

Quant aux divers droits (mutations, successions...), gains immobiliers, ils sont estimés prudemment s'agissant de recettes aléatoires par excellence.

Au chapitre du service financier une ligne budgétaire particulière a été introduite, "Régulation du fonds de péréquation". En effet, depuis deux ans et comme l'indiquent les commentaires des comptes, d'importantes ristournes sont encaissées lors du décompte final du fonds de péréquation. Il en est d'ailleurs de même pour la facture sociale.

Cette situation a poussé la Municipalité à supputer deux recettes aléatoires (+ Fr. 200'000.- pour la péréquation et + Fr. 300'000.- pour la facture sociale) consolidées par un fonds de réserve comptable constitué lors du bouclage des comptes 2008.

2.43 Charges (Cpte 220)

Quant aux intérêts des dettes, ils restent modestes et sont semblables à ceux budgétés pour 2008.

2.44 Service technique (Cpte 410)

Il convient de rappeler la reprise complète de la police des constructions et l'engagement d'une secrétaire administrative

2.45 Egouts et épuration (Cpte 460)

Rien de particulier à signaler sinon une grande similitude avec les comptes 2007.

2.46 SI Eaux (Cpte 810)

Deux éléments méritent d'être mis en évidence :

- l'engagement d'un nouveau vice fontainier en remplacement du titulaire
- des ventes d'eau en léger recul.



2.47 SI Gaz (Cpte 830)

Les achats et ventes de gaz sont stables depuis deux exercices.

**2.5 Domaines, cours d'eau, chemins communaux, service des parcs et jardins, cimetière, récupération des déchets, voirie, SADEC, Centre d'animation des jeunes.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

2.51 Terrains et cours d'eau (Cpte 310)

2.51.1 Piste Vita

Fr. 12'000.-- sont prévus pour la réfection de la partie aval du chemin d'accès afin de faciliter l'acheminement des copeaux épandus chaque année.

2.51.2 Armary

Il s'agit principalement de l'entretien courant du lit de l'Armary.

2.52 Forêts (Cpte 320)

Entretien courant des chemins forestiers et gravillonnage d'un tronçon de 700 m. depuis la Maison du Cantonnier.

2.53 Pâturages (Cpte 321)

Aménagement d'une nouvelle sculpture "Siméon" de M. Paul Monney avec la création d'un couvert.

2.54 Routes et voirie (Cpte 430)

Fr. 10'000.-- pour la réfection d'une passerelle en bois sur la Malarmary (sentier pédestre sous l'ancien stand de tir des Vernes).

3. CONCLUSIONS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme nous l'avons dit en introduction, ce budget est convenable par rapport à celui de 2008, mais la situation est fragile.

La Municipalité reste une fois de plus prudente et vigilante car les principaux paramètres liés aux finances peuvent se modifier très vite. En effet, même si la santé du Canton paraît rétablie, celle des communes peut se détériorer sans qu'elles puissent vraiment l'éviter. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) vient d'ailleurs d'écrire au Conseil d'Etat pour manifester son inquiétude face à la croissance exponentielle (terme utilisé) de la facture sociale. De plus les derniers errements bancaires incitent à la prudence pour 2009. On mesure mal en effet les conséquences à terme de ces événements tant sur le plan politique que sur le plan social.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2009 sans adresser ses vifs remerciements à M. Jean-Pierre Pétermann et à son équipe qui ont permis la mise sur pied de ce document.

Pour l'heure, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- ♦ vu le préavis municipal n° 9/08 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2009
- ♦ oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- ♦ attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour



de voter le décret suivant:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

adopte

- ♦ le budget de l'année 2009 faisant apparaître Fr. 22'792'155.-- aux dépenses, Fr. 22'392'364.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 399'791.--.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 21 octobre 2008.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Délégués de la Municipalité

- M. Pierre-Alain Blanc, syndic
- M. Luc-Etienne Rossier, municipal des finances

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 28 octobre 2008